

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le rôle des acteurs de prévention
dans l'entreprise

Quelle coopération construire ?



Conférence
Souffrance
au travail

Les Rendez-vous
LAMY de l'actualité



Lamy

une marque Wolters Kluwer

Lundi 7 février 2011
de 9h00 à 17h00
Hôtel Westin - Paris 1^{er}

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le rôle des acteurs de prévention dans l'entreprise

Quelle coopération construire ?

Lundi 7 février 2011

de 9h00 à 17h00

Hôtel Westin

3, rue de Castiglione, 75001 Paris

Aujourd'hui, les risques psychosociaux sont une réalité que l'entreprise ne peut plus ignorer.

Stress excessif, harcèlement moral, violence, suicide au travail, autant de risques dont le coût tant humain qu'économique pèse lourdement sur l'entreprise.

La loi de modernisation sociale de 2002 a mis la pluridisciplinarité au cœur de la politique de prévention des risques. En pratique, qu'en est-il ? Quel rôle jouent les différents acteurs (employeur, médecin du travail, CHSCT, experts...). Peut-on réellement établir une coopération efficace ? Comment gérer une situation de crise et développer une véritable culture de prévention à chaque échelon de l'entreprise ?

Lamy vous propose d'établir une méthodologie commune respectant les règles de métier de chacun.

■ Avec la participation de :

Jean-Renaud d'ELISSAGARAY,

Directeur de la prévention santé psychologique, GPS Santé

Hervé LANOUZIÈRE,

Conseiller technique à la sous direction des conditions de travail, Direction générale du travail, Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

Jean-Nicolas MOREAU,

Consultant spécialiste des stratégies sociales, de la prévention des risques psychosociaux et de la gestion de crise, directeur du Cabinet RES-EURO Conseil

Jean-Louis OSVATH,

Inspecteur du travail

Marie PEZÉ,

Docteur en psychologie, Psychanalyste, Expert près la cour d'appel de Versailles

Pascal RÉGLEY,

Directeur régional Médecine générale, Elu du CHSCT, Novartis Pharma

Nicolas SANDRET,

Médecin du travail

Pierre-Yves VERKINDT,

Professeur à l'Université de Paris I

■ Les débats seront animés par :

Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,

Responsable de Collection santé-sécurité au travail, Lamy



PROGRAMME

8h30 - 9h00

Accueil des participants
Petit-déjeuner

9h00 - 12h30

**LA SANTÉ AU TRAVAIL :
DE LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE
DE L'EMPLOYEUR À UN ENJEU
DE DIALOGUE SOCIAL**

**LE CADRE JURIDIQUE
ET LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES**

- ▶ Obligation de sécurité de résultat
- ▶ Délégation de pouvoirs
- ▶ Niveau de responsabilité : établissement, entreprise, groupe

**MESURER L'IMPACT FINANCIER
DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL**

- ▶ La non prise en compte de la souffrance au travail a-t-elle un coût ?
- ▶ Comment le mesurer, existe-t-il des indicateurs objectifs ?

**REPÉRAGE DES TABLEAUX CLINIQUES
DES SOUFFRANCES**

- ▶ La centralité du travail dans la préservation de la santé psychique
- ▶ Méthodologie de l'entretien avec le salarié en souffrance
- ▶ Les nouvelles pathologies du travail : les pathologies de surcharges

**QUELS ACTEURS ? MÉDECIN DU
TRAVAIL, DP, DS, CHSCT, INSPECTEUR
DU TRAVAIL, DRH, MANAGER
QUELLES MISSIONS ?
QUELS RÔLES ?**

12h30 - 14h00

Déjeuner

14h00 - 17h00

**QUELLE MÉTHODOLOGIE COMMUNE
RESPECTANT LES RÈGLES DE MÉTIER
DE CHACUN ?**

**ÉTUDE DE CAS : EXPERTISE
ET PV ANONYMISÉS**

**PROJECTION D'EXTRAITS
DU DOCUMENTAIRE
" LA CHAÎNE DU SILENCE "**

**SYNTHÈSE ET CONCLUSION
PAR HERVÉ LANOUZIÈRE**

**Bulletin d'inscription
au dos du dépliant**



